



SQUATT D'UN LOGEMENT DONT JE SUIS LOCATAIRE

Par **ELIOTT1510**, le **21/01/2015** à **10:23**

Bonjour,

Le 5 novembre 2014, j'ai envoyé un courrier en recommandé avec AR à mon bailleur pour l'informer que je donnais congés dès que possible car je suis en invalidité. Celui-ci m'a répondu en me disant que mon bail pouvait prendre fin le 5/01/2015 ce qui me convenait parfaitement, les clefs seraient rendues ce jour là et que l'état des lieux fait idem.

Le 12/12 2014, je suis donc allée à mon appartement tout nettoyer, j'ai téléphoné également à l'EDF et le service des Eaux pour faire fermer mes compteurs.

J'ai quitté mon appartement vers 17 h 30 de Paris pour ainsi me rendre en Bretagne, ma nouvelle résidence s'y trouvant.

Le lundi 15 décembre au matin, je reçois un coup de fil de ma voisine qui m'informait qu'une personne était dans mon appartement et qu'elle squattait (de bon droit d'après elle car elle attendait un logement depuis 10 ans).

Ne me trouvant pas sur place et ayant des problèmes de santé importants, j'ai appelé mon bailleur pour l'informer que mon appartement était squatté.

Dès le mardi 16/12/2014, 2 représentants de ma société HLM ainsi que 3 policiers se sont présentés pour constater le squatt.

Une main courante a été faite par mon bailleur : Nature des faits squatteur.

Je reçois ensuite plusieurs coups de fil menaçant de la Société d'HLM me disant que c'est à moi de "virer" la personne et que je suis seule responsable du squatt, je leur dit que je suis malade, hospitalisation en octobre 2014, et séances de radiothérapie et qu'une nouvelle hospitalisation est prévue début janvier pour bilan. Je leur donne également ma nouvelle adresse en Bretagne car je dois normalement récupérer la caution que j'ai versée au début de mon bail.

J'ai donc payé mon loyer de décembre 2014.

J'ai également de mon côté, porté plainte pour occupation illégale de mon logement et j'ai envoyé à mon bailleur une photocopie de celle-ci.

J'ai tél à l'EDF et au Service des Eaux, la personne qui squatt à fait ouvrir les compteurs à son nom.

Hier, je reçois en recommandé avec AR, une lettre de mon bailleur m'informant que l'état des lieux était bien entendu annulé et par conséquent la demande de congés également et que je dois continuer à payer les loyers sinon ce sont des pénalités de retard plus loyers à acquitter.

Je suis à 500 kms de Paris, que dois-je faire à distance sachant actuellement que je ne peux pas me déplacer.

Je suis prête à laisser ma caution s'il le faut, je m'en fiche mais j'ai vraiment d'autres soucis plus importants pour moi en ce moment, j'ai 56 ans et je me bats pour vivre tout simplement. Quelqu'un peut-il me répondre, je n'en peux plus vraiment.

Merci d'avance pour tous vos conseils.
Cordialement.